



## Faire-part de naissance !

Vous avez entre les mains le premier numéro de notre publication « Info TAE ».

Ce moyen d'expression permettra de revenir sur la vie municipale, de mettre au débat nos propositions pour Trélazé et de faire connaître nos initiatives pour entretenir et développer le lien entre nos élu.e.s TAE et les citoyens.

Nous entendons bien créer les conditions d'un véritable débat démocratique, un débat « projet contre projet », un débat au sein duquel les Trélazéens auront voix au chapitre. **Nous agirons ensemble dans ce sens et ce bulletin entend y contribuer !**

## Transition écologique

Le 23 octobre prochain seront lancées, au niveau de l'agglomération, les assises de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Pour réaliser le contrat de la Transition Écologique les 29 communes d'Angers Loire Métropole sont invitées à mettre en place les outils de concertation avec leurs citoyens.

Des communes ont d'ores et déjà lancé la concertation de leur population pour contribuer à la construction de ce contrat. Dans une commune voisine quelques 110 personnes se sont inscrites spontanément et ont été réunies. Six ateliers se sont engagés à remettre des propositions concrètes pour mars 2021.

Il est grand temps de donner la parole aux citoyens Trélazéens, en toute liberté, car les élus doivent admettre qu'ils n'ont pas réponse à tout.

## Les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) où en sommes nous ?

Les objectifs d'ouverture culturelle pour les enfants sur ce temps ne sont pas atteints.

Les parents d'élèves de certains sites en ont témoigné et souhaitent être entendus.

Le manque de moyens humains et d'offres en adéquation avec les objectifs initiaux empêchent les enfants de bénéficier d'un moment enrichissant.

Il est grand temps de repenser le contenu de ce temps péri-scolaire en concertation avec les parents d'élèves et les acteurs.

### Pour nous contacter :

t.agissonsensemble@protonmail.com  
@t.agissonsensemble

### Les blogs :

La Gauche Trélazéenne : [www.lgt.lautre.net](http://www.lgt.lautre.net)

TCS : [trelizecitoyenssolidaires.over-blog.com](http://trelizecitoyenssolidaires.over-blog.com)

Vos élu-e-s TAE : Boris Battais, Françoise Framery, Gilles Ernout, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot

## Municipales 2020 : réflexions ...

Les premiers mois du mandat, marqués par la crise sanitaire, se sont avérés bien particuliers : installation retardée du conseil municipal, contraintes pour se réunir et poursuivre le débat avec les citoyens, etc.

Malgré tout, nous abordons ce mandat dans la lignée de ce que nous avons porté pendant la campagne.

Notre projet a été discuté avec passion lors de multiples échanges avec les Trélazéens, en particulier au cours de cinq réunions publiques.

De nombreux habitants nous ont clairement fait part de leur profond intérêt pour un programme complet, cohérent et parfaitement en adéquation avec de nombreuses attentes : la végétalisation, les moyens accrus pour l'école publique, l'interaction entre services municipaux et habitants, un programme culturel ambitieux et ayant du sens, l'intergénérationnalité, la solidarité, la mixité ou encore la place donnée à la concertation avec une approche collective et collaborative.

Nous l'avons dit à de multiples reprises : il y a la nécessité de réorienter la politique de la Ville vers les besoins réels des habitants de Trélazé. Cela se fera avec les Trélazéennes et les Trélazéens !

- Qu'il s'agisse de faire vivre la démocratie, de permettre à chacun de s'exprimer, de participer à sa mesure à la construction des décisions pour la collectivité,
- Qu'il s'agisse de la coopération à engager avec les communes voisines,
- Qu'il s'agisse de la priorité que nous donnons à l'enfance, la jeunesse et l'éducation pour une ville émancipatrice et solidaire,
- Qu'il s'agisse de la solidarité, de la santé ou du social et du choix d'une ville humaine,
- Qu'il s'agisse de la transition écologique pour continuer à bien vivre demain,
- Qu'il s'agisse de la nouvelle politique culturelle à construire avec les acteurs locaux,
- Qu'il s'agisse de favoriser l'épanouissement personnel et collectif à travers les diverses pratiques sportives ou de loisirs,
- Qu'il s'agisse enfin des choix politiques et financiers au service de tous,

Sur tous ces points, nous sommes conscients des défis que nous aurons à relever ensemble. Nous agirons et répondrons à la confiance que nous ont accordée de nombreux Trélazéens.

Pour cela, nous nous appuyons sur nos sept élu.e.s au Conseil Municipal (et celui à l'agglomération) ainsi que toutes celles et tous ceux qui voudront poursuivre l'aventure ou l'intégrer !

Mettre en œuvre notre conception du rassemblement, du « agir ensemble », impose en effet de se réunir et de poursuivre nos échanges.

**C'est ce à quoi nous nous engageons auprès de vous !**

# Elections municipales 2020 : Analyse des résultats

Deux parutions d'*Infoville* depuis les élections municipales de mars dernier et pas une ligne pour analyser les résultats. Seulement de l'auto-satisfaction de la part d'une majorité municipale qui sort pourtant très sérieusement affaiblie de cette séquence électorale.

Le 15 mars dernier, les électeurs ont en effet envoyé plusieurs signaux très nets :

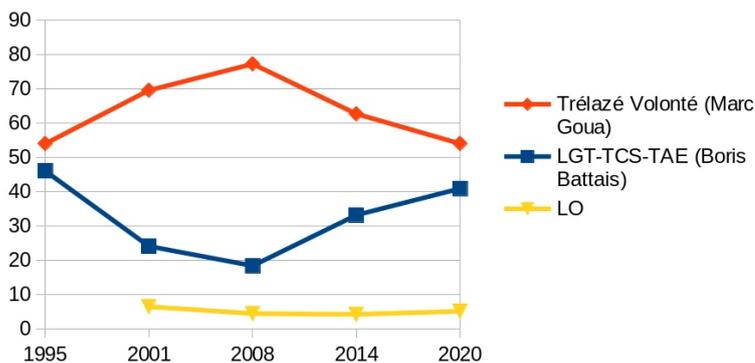
## Premier enseignement : il n'y a pas de majorité écrasante !

2020		
Trélazé Volonté	1962 voix	54,01 %
TAE	1485 voix	40,89 %
LO	185 voix	5,09 %

Avec 54 % des voix (1962 voix) en 2020, Marc Goua réalise son plus petit score depuis 1995. La baisse constante de ses résultats depuis 2008 est manifeste .

Les Trélazéens ont ainsi refusé de lui donner un blanc-seing pour poursuivre sa politique (mise en œuvre depuis maintenant 4 mandats) avec les mêmes méthodes de gouvernance municipale.

Evolution des scores depuis 1995



Avec une répartition des sièges à la proportionnelle, les résultats du 15 mars 2020 auraient donné :

- Liste « TAE » - Boris Battais - : **14 sièges**
- Liste « TV » - Marc Goua - : **18 sièges**
- Liste « LO » - Pilippe Lebrun - : **1 siège**

Le mode de scrutin donne aujourd'hui 26 élu-e-s sur 33 à l'équipe de M.Goua, ce qui fausse considérablement le rapport des forces sorti des urnes. **Cela devrait tempérer les postures de Matamore de certains élus de la majorité.**

## Deuxième enseignement : les électeurs veulent que la minorité joue un rôle plus important dans ce mandat.

Alors qu'en 2014, le total des voix La Gauche Trélazéenne (883 voix) et de Trélazé Citoyens Solidaires (727 voix) représentait 33 %, notre score de 41 % (1485 voix) en mars dernier indique bel et bien que notre liste a créé une réelle dynamique.

Dans un contexte marqué par l'abstention massive et accrue liée au début du Covid, nous avons globalement recueilli le même nombre de voix qu'en 2014 tandis que M.Goua perd plus de 1000 voix.

Nous serons donc à la hauteur de la confiance que nous ont apportée nos électeurs. Nous serons une opposition exigeante, ferme mais aussi constructive.

Nous sommes et nous serons force de propositions pour le bien-être des Trélazéens.

Nos élu-e-s et l'ensemble des colistiers, porteurs des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'humanisme, les militants associatifs, culturels, sportifs, syndicalistes, écologistes, politiques, mais aussi tous ceux qui souhaitent nous rejoindre, s'impliqueront donc dans la vie locale pour faire vivre notre programme ambitieux et innovant.

Notre seule boussole sera celle qui nous permettra de mettre le cap sur une ville citoyenne, solidaire, humaine et durable.

# Démocratie locale :

## La vigilance s'impose !

Au cours de la campagne électorale, nous avons porté l'exigence de voir la démocratie locale être refondée sur notre commune. **Faire vivre la démocratie, c'est permettre à chacun de s'exprimer, de participer à sa mesure à la construction des décisions pour la collectivité.**

Constat : les premiers mois de mandat nous confortent dans nos inquiétudes et confirment les critiques que nous formulons depuis des années sur le fonctionnement municipal mis en œuvre par les équipes de Marc Goua.

### La minorité éjectée des CTP et CHSCT

Dès le second conseil municipal, le 9 juin, la composition du Comité Technique Paritaire et du CHSCT a révélé une volonté caractérisée de verrouillage. Dans ces deux instances, la majorité a fait le choix de se réserver tous les sièges. Jamais depuis plusieurs mandats une telle décision n'avait été prise. Cela traduit en réalité l'affaiblissement du maire et de son équipe et laisse transparaître leur fébrilité au lendemain d'une élection bien mal gagnée.

**Vous avez donné plus de poids à la minorité** et la possibilité d'être présente partout et tout le temps, **M. Goua et sa majorité ne le supportent pas** et ferment les portes ! Circulez, il n'y a rien à voir ! Nous le regrettons vivement !

### Le Règlement Intérieur du CM : un outil pour museler l'opposition

Rien d'étonnant à ce que le contenu du règlement intérieur ait été marqué par la même volonté de museler l'opposition et de limiter l'intervention citoyenne. Les modifications apportées par la majorité au sujet de l'espace d'expression dans l'*Infoville* sont à ce titre éloquentes... Tandis que, lors du dernier mandat, les deux oppositions (*La Gauche Trélazéenne* et *Trélazé Citoyens Solidaires* - 33 % au total en 2014) disposaient d'une pleine page (3000 à 3500 signes en tout), l'équipe de M. Goua a fait le choix de réduire notre espace d'expression à une peau de chagrin (1300 signes alors même que nous avons fait 41% le 15 mars dernier). La majorité qui dispose déjà de plus de 20 pages pour vanter sa politique, a décidé de se réserver (en plus!) 2200 caractères sur cette dernière page de « Tribunes ». Ce choix délibéré confirme la fébrilité évoquée plus haut et relève, à notre sens, de la pure provocation.

### Des commissions participatives en toute confidentialité

La seconde délibération de ce conseil municipal concernait la création des commissions participatives. Si nous demandons la mise en œuvre de ce type de commissions depuis maintenant de nombreuses années, les modalités de leur création et de leur fonctionnement ont suscité des débats pour le moins animés...

Nous avons tout d'abord demandé à avoir la garantie que ces commissions participatives s'accompagneraient de la création de commissions municipales (ou « groupes de travail » d'élu.e.s). Cela est essentiel au vu de la composition envisagée pour les commissions participatives (4 membres minimum et 15 maximum avec des habitants, des élus et des représentants d'associations). Une telle composition revient naturellement à dire que tous les élus qui souhaiteraient y participer n'y siégeront pas... Or, il est impensable qu'un élu (de la majorité comme de la minorité) soit privé du débat ou d'éléments sur tel ou tel sujet abordé dans les commissions participatives. Ces inquiétudes sont fondées car, pour l'instant, seul un groupe de travail d'élus concernant la culture a été formé et réuni. Rien sur les autres thématiques (sports, loisirs, politique de la ville, social, etc.).

Nous avons lu avec satisfaction que les commissions participatives ne devaient pas être des chambres d'enregistrement.

**Par contre, le passage soulignant que « chaque membre s'engage personnellement à ne pas communiquer à des tiers la nature et le contenu des travaux de la commission » ne nous paraît pas conforme au préambule et aux objectifs affichés** (« associer les citoyens à la vie de la commune », « favoriser leur dialogue avec les élus », « faire des propositions et émettre des avis sur les affaires communales »). Prenons l'exemple des représentants d'associations : ils ne siégeront pas dans ces commissions au titre de leur personne mais au titre de leur fonction... Dans ce cas, comment un président d'association pourrait-il émettre un avis ou une suggestion sans en avoir, au préalable ou après, discuter avec les membres de son association ou même les autres associations concernées par le même domaine ? Et dans ce cas, comment la-dite commission pourra-t-elle s'imprégner des éléments de réflexion « du terrain » ?

**Ce point sur la confidentialité transformera les commissions participatives en conclaves et s'avérera très contre-productif... c'est bien dommage !**



## La majorité sanctionnée par le tribunal administratif de Nantes.

Le 23 avril 2018, un vif débat a opposé la majorité à la minorité concernant l'achat de place dans le cadre du Top 8. Nous ne contestons l'achat de 500 places dites "packs publics" au prix unitaire de 33,60 € HT au profit des habitants de Trélazé.

En revanche, nous étions fermement opposés à l'achat de places offertes aux élu-e-s. Que n'avons-nous pas entendus de la part du Maire et de certains élu-e-s, sûrs de leur fait !

**Le tribunal administratif a été saisi, et sa décision : Délibération annulée !**

La délibération du 23 avril 2018, qui avait acté l'achat **de places pour les offrir aux élus** a donc été annulée **pour avoir « méconnu le principe de gratuité des fonctions de conseiller municipal. »**

Ce sont les **34 packs VIP à 120 €, l'unité**, pour le Top 8 de la coupe de France de basket-ball, organisé à l'Arena Loire, les 24 et 25 mars 2018, **qui « n'étaient pas justifiés par l'exercice de leur mandat »**, a tranché le tribunal administratif de Nantes.

**Le Préfet de Maine et Loire**, par courrier avait précisé au Maire le 23 avril 2018, « Je vous invite à l'avenir à respecter scrupuleusement les règles relatives aux possibilités d'indemnisation des élus municipaux énoncées par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) ».

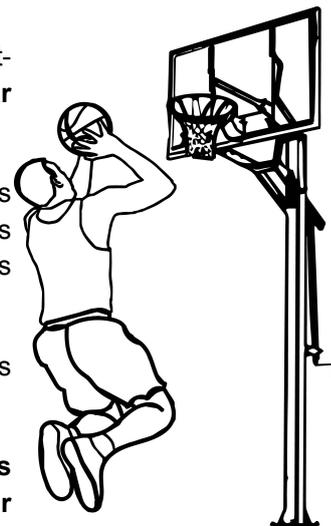
**C'est en toute connaissance** que le Maire et les élus de la majorité se sont votés les avantages en nature le soir même, et n'ont pas respecté la loi et l'injonction du Préfet.

**Lors de ce conseil municipal nous avons voté contre cette délibération et étions intervenus en mettant en avant les motifs retenus par le Tribunal Administratif pour l'annulation de cette délibération.**

**Il ne reste plus qu'aux 18 élus qui ont bénéficié de ces avantages en nature de façon ILLEGALE à rembourser les sommes dépensées pour eux par la ville.**

La majorité ne peut pas prôner l'exemplarité et ne pas se l'appliquer à elle-même.

**Une suggestion** : que les élus ayant bénéficié de cet avantage **reversent** cet argent **perçu illégalement** à la Caisse des Ecoles Publiques.



## Dans le programme de TAE :

**Les élus qui s'engagent pour la participation citoyenne.**

- Une charte de la démocratie vivante.
- Les grands projets d'aménagement (ex. : Porée-Napoléon) feront aussi l'objet d'une telle commission extra-municipale préalable réunissant élus, techniciens, experts, citoyens, associations, etc.
- Chaque élu facilitera aussi la participation en écoutant et en transmettant au conseil municipal les informations et les projets des habitants et des associations. Il associera aussi à sa réflexion ceux qui seront concernés par les projets qu'il portera.
- Des appels à projets et à participation pour différents sujets mis à l'étude seront lancés en amont des décisions importantes.
- Les conseils consultatifs (Enfants, Citoyens et Sages) seront maintenus et nous soutiendrons le développement de leurs capacités d'initiative propre.

